

Conseil communal de Lausanne

**Postulat : Pour des aménagements à la route de la Clochatte à Sauvabelin**

En bordure nord du bois de Sauvabelin, la route de la Clochatte est étrangement équipée.

Sur un tronçon d'une centaine de mètres situé entre la fin du chemin des Celtes et le rond-point de la route de la Chocolatière, pourtant délicat en raison de sa déclivité dans un virage, les conducteurs et conductrices de véhicule se trouvent la nuit subitement dans l'obscurité : il n'y a pas d'éclairage public.

Sur ce même tronçon, de jour comme de nuit, il n'y a aucun espace spécifique pour les piétons, ni aucune signalétique conseillant un passage alternatif ou signalant le danger.

Venant de l'ouest, ces piétons disposent d'un trottoir jusqu'au chemin des Celtes seulement, qui leur permet d'aller sur le site du lac de Sauvabelin abondamment éclairé toute la nuit, mais ils ne disposeront que de peu d'éclairage sur les 150 derniers mètres et plus du tout ensuite s'ils se risquent sur le tronçon décrit précédemment (que nous appellerons « tronçon routier »).

Pourtant, ce tronçon est essentiel. Si pour les véhicules, les alternatives sont au sud de passer par la route du Pavement et la route du Signal, au nord c'est par les Bois du Jorat (rtes des Planches puis du Golf) !

Pour les piétons, parmi lesquels se trouvent les habitants du quartier, en l'absence d'une liaison des quartiers de la Clochatte et de Montolieu-Boissonnet, cette situation peut entraîner le transit par le centre-ville s'ils se résignent à prendre le bus, ou par un détour qui peut convenir aux promeneurs mais pas aux habitants qui cherchent à rejoindre le quartier voisin.

A la suite d'une réflexion collective, nous suggérons notamment d'étudier les points suivants :

- a- éclairage public le long de la route de la Clochatte, entre le pont sur l'autoroute et la fin du chemin des Celtes ;
- b- éclairage sur le tronçon essentiellement routier entre la fin du chemin des Celtes et le giratoire de la route de la Chocolatière, éventuellement justification du statu quo ;
- c- signalétique pour les piétons, par rapport au danger du tronçon routier et orientant vers les cheminements alternatifs ;
- d- état du dossier « liaison piétonne Clochatte – Montolieu/Boissonnet » ;
- e- création d'un arrêt facultatif supplémentaire pour le bus 16 à l'extrémité du chemin des Celtes, qui pourrait permettre de simplifier le passage du tronçon routier en l'absence de la liaison piétonne attendue ;
- f- contre-sens cycliste sur le chemin des Celtes.

De plus, sans lien direct avec les constats précédents, mais sans justifier une autre initiative auprès de ce Conseil, une autre amélioration pourrait faire partie de l'étude. En effet, une dizaine de véhicules stationnent régulièrement à l'extrémité du chemin des Celtes (habitants du quartier de la Clochatte, occupants des refuges). Un contre-sens d'une vingtaine de mètres pour les véhicules serait opportun pour en permettre le parcage sans traverser le site de Sauvabelin.

**Sur ces constats, avec la conviction que des améliorations sont possibles et souhaitables, nous souhaitons que la Municipalité étudie l'opportunité d'aménagements dans ce secteur, notamment sur la base des propositions mentionnées ci-dessus.**

Lausanne, le 12 février 2019

Musa Kamenica

